



Conseil économique et social

Distr. : limitée
9 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Kirghizistan

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 6 730 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 25 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* E/ICEF/2017/14.

Fondements du programme

1. Pays pluriethnique où cohabitent 80 groupes ethniques, le Kirghizistan s'efforce tant bien que mal de consolider sa démocratie. Cette économie à revenu intermédiaire de la tranche inférieure affiche un taux de pauvreté de 32 % et un taux de pauvreté chronique d'environ 10 %. Une part importante de la population a un revenu légèrement supérieur au seuil de pauvreté et est par conséquent vulnérable aux chocs externes : une mauvaise récolte, la fluctuation des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie ou la baisse des transferts de fonds. Pas moins de 15 % de la population travaille à l'étranger et, d'après les estimations, un million de personnes ont migré des zones rurales vers les zones urbaines du Kirghizistan au cours des dernières années. Les transferts de fonds des émigrés, dont on estime le nombre à 500 000, représentent 30 % du produit intérieur brut (PIB) national et exposent le pays à l'instabilité régionale et mondiale.

2. La pauvreté affecte principalement les femmes et les enfants : près d'un million d'enfants (41 % du total) vivent dans la pauvreté et sont vulnérables aux catastrophes, et près de 30 % des ménages sont dirigés par une femme. Plus de deux tiers des enfants vivent dans les zones rurales, où ils courent un risque accru de subir des privations et l'exclusion sociale, d'avoir un faible accès aux services sociaux, de santé et d'éducation, et d'avoir des possibilités limitées en matière d'apprentissage de qualité ou d'activités de loisirs. La pauvreté, autrefois prédominante dans les zones rurales, est en passe de devenir un phénomène urbain : l'écart entre la pauvreté rurale et la pauvreté urbaine s'est réduit à 2,5 points de pourcentage en 2015. Le programme national de réduction de la pauvreté, connu sous le nom de Prestation mensuelle pour les familles pauvres ayant des enfants, ne suffit pas à lui seul pour réduire la pauvreté de manière significative. Si les dépenses publiques dans les secteurs sociaux représentent une part élevée du budget de l'État, les goulets d'étranglement structurels, en particulier l'inefficacité de la gestion des finances publiques et l'absence de budgétisation fondée sur des programmes, entravent les efforts visant à réformer le secteur social. L'aide publique au développement représente 8,5 % du budget de l'État.

3. On relève quelques améliorations du bien-être des enfants en matière de survie, de nutrition, de traitement et de prévention du VIH/sida, de justice pour mineurs et d'éducation préscolaire. Cependant, de profondes inégalités persistent entre les régions, les zones urbaines et les zones rurales et les quintiles de richesse. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 29 pour 1 000 naissances vivantes, et plus de 80 % des décès surviennent au cours de la première année de la vie. Dans les zones rurales, ce taux est 1,6 fois plus élevé que dans les villes. La mortalité néonatale, infantile et des enfants de moins de cinq ans dans le quintile le plus pauvre est deux à trois fois plus importante que dans le quintile le plus riche¹.

4. Si les statistiques nationales indiquent que les visites à domicile pour les soins aux nouveau-nés atteignent pratiquement 100 %, l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2014 révèle que seuls 25 % des nouveau-nés ont fait l'objet de visites dans les deux jours ayant suivi leur sortie de la maternité. L'enquête montre également que le retard de croissance, ou la malnutrition chronique, affecte 21 % des enfants de moins de cinq ans dans les zones rurales et les plus pauvres, et 9 % dans les zones urbaines. Elle met en outre en avant que l'allaitement exclusif des enfants âgés de 0 à 6 mois est passé de 32 % en 2006

¹ Commission nationale de statistique de la République kirghize et UNICEF, enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) au Kirghizistan, 2014.

à 41 % en 2014. Enfin, la malnutrition aiguë sévère touche 2,8 % des enfants de moins de cinq ans et l'anémie due à une carence en fer 43 %².

5. Le taux de grossesse chez les adolescentes âgées de 14 à 18 ans a augmenté³ de 12,6 naissances vivantes pour 1 000 femmes en 2009 à 17,9 naissances vivantes en 2013. La proportion de femmes parmi les personnes vivant avec le VIH était également en hausse entre 2011 et 2013, passant de 30 % à 42 %⁴, tandis que 51 % des nouveaux cas de VIH recensés en 2014 concernaient les femmes en âge de procréer.

6. Plusieurs goulets d'étranglement ralentissent les résultats en matière de santé et entravent de nouveaux progrès : les services de soins de santé et les interventions vitales pour les mères et les enfants utilisent des méthodes obsolètes, ne sont pas conformes aux normes mondiales et ne sont pas centrés sur les patients. On constate également des déficits importants dans la continuité des soins et des lacunes globales dans le système de santé publique. De plus, les agents de santé manquent souvent des capacités nécessaires pour fournir des soins primaires et des soins hospitaliers de qualité et pour sauver la vie des nouveau-nés dont la santé est menacée, mais aussi pour identifier les retards de développement chez les enfants et pour informer et aider les adultes responsables d'enfants à solliciter des soins de santé et des vaccinations et à adopter de bonnes pratiques en matière d'éducation des enfants.

7. Le manque de possibilités d'apprentissage préscolaire demeure très préoccupant en dépit de l'augmentation des inscriptions dans l'enseignement préscolaire de 11 % en 2006 à 23 % en 2014⁵ et du fait que la participation des enfants les plus pauvres a doublé. Les programmes préscolaires sont obsolètes et varient d'un établissement à l'autre, tandis que les méthodes pédagogiques ne sont pas centrées sur les enfants. La plupart des enfants ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation sont scolarisés à domicile ou, s'ils vont à la maternelle, ne font l'objet d'aucune attention particulière. Les enseignants manquent généralement des compétences nécessaires pour assurer un apprentissage préscolaire ouvert à tous, les parents et les autorités locales ignorent souvent quels sont les dispositifs d'aide à leur disposition, et les services d'orientation sont rares.

8. La situation éducative des enfants présentant un handicap et des enfants déscolarisés demeure « cachée ». L'appartenance à un groupe ethnique minoritaire peut augmenter le risque d'exclusion scolaire : la proportion d'enfants déscolarisés dans l'enseignement primaire est particulièrement élevée chez les russophones, tandis que dans le secondaire ce sont les ouzbekophones et les locuteurs d'autres langues minoritaires qui sont le plus touchés. Bien qu'un cinquième des dépenses publiques sont destinées à l'éducation, les résultats d'apprentissage dans le cycle secondaire sont insuffisants. Environ 20 % des enfants n'achèvent pas le cycle d'enseignement secondaire supérieur ; d'après les résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2009, plus de 80 % des enfants âgés de 15 ans n'ont pas les compétences de base en lecture, en mathématiques et en sciences. Le fait que les données relatives à l'éducation ne soient pas

² Commission nationale de statistique de la République kirghize, Ministère de la santé et ICF International, *Kyrgyz Republic Demographic and Health Survey 2012*, Bishkek et Calverton, Maryland (États-Unis d'Amérique), 2013.

³ Commission nationale de statistique de la République kirghize.

⁴ Rapport national sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, 2014.

⁵ MICS, 2014.

prises en compte dans l'élaboration des politiques ou dans la gestion des résultats constitue un goulet d'étranglement majeur.

9. En 2014, le gouvernement a recensé environ 26 700 enfants présentant un handicap (environ 1 % de la population infantile). Cependant, il est probable que ce chiffre soit inférieur à la réalité si l'on tient compte du fait que la proportion nationale d'enfants handicapés tourne généralement autour de 5 %. Les principales raisons pour lesquelles ces enfants ne sont pas toujours enregistrés à la naissance tiennent à la stigmatisation et au fait que leur famille pense que leur espérance de vie est réduite. Ces enfants sont souvent privés d'accès aux services publics et aux services de soutien de base, comme la détection précoce, le développement et la réadaptation. Ils sont souvent stigmatisés et discriminés, en particulier dans les zones rurales.

10. Globalement, 10 % des enfants ne vivent avec aucun de leurs parents biologiques⁶ et sont le plus souvent pris en charge par des membres de leur famille élargie. Ils sont susceptibles d'être privés d'éducation ou d'être victimes de négligence ou de violences⁷. Les filles sont généralement exposées au mariage d'enfants. Environ 13 % des femmes âgées de 20 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans⁸.

11. Un grand nombre d'enfants sont victimes ou témoins d'actes de violence, y compris dans les établissements de soins alternatifs, les écoles et les centres de détention. Les châtimements corporels ne sont pas expressément interdits et, d'après l'enquête MICS de 2014, de nombreux parents considèrent que la violence physique est un instrument de discipline efficace. Une enquête portant sur 2 132 enfants révèle que près de 73 % étaient victimes de négligence et de maltraitance à la maison : 51 % de violence verbale, 39 % de violence psychologique, 37 % de violences corporelles et 2 % d'agressions sexuelles⁹.

12. Seuls 6 % des enfants placés en structures d'accueil sont orphelins de père et de mère. Dans la majorité des cas, les raisons du placement en institution sont la pauvreté, le handicap, la monoparentalité, la migration ou encore la possibilité d'accéder à l'éducation¹⁰. En 2012, un tiers des enfants pris en charge par l'État présentaient un handicap¹¹. Environ 43 % des enfants déclarés handicapés fréquentaient des établissements spécialisés ou des pensionnats où la ségrégation est pratiquée, ou étaient scolarisés à domicile, une option généralement très peu satisfaisante¹². Lorsque le soutien social et familial le permet, la plupart des enfants placés en institution peuvent continuer de vivre avec leur famille, conformément au principe de « dernier recours » énoncé dans les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, adoptées au niveau international.

13. Même si seulement 5 % du PIB est destiné aux prestations liées à la pauvreté, les investissements publics dans la protection sociale et l'assurance sociale représentent 11 % du PIB, réduisant la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer de nouveaux programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté. Afin de mieux affecter les

⁶ Ibid.

⁷ Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, *Women and children from Kirghizistan affected by migration—an exacerbated vulnerability*, p. 9, Paris, 2016.

⁸ MICS, 2014.

⁹ UNICEF, « Child Abuse and Neglect in Families in the Kyrgyz Republic », 2009.

¹⁰ UNICEF, *Situation analysis of children's residential care institutions in Kirghizistan*, 2012.

¹¹ Ibid, p. 7.

¹² Ministère du développement social, *Itogy deyatel'nosti Ministerstva sotsialnogo razvitiya Kyrgyzskoy Respubliki 2013 god*, p. 4, Bishkek, 2014.

ressources aux personnes les plus défavorisées, le gouvernement doit créer des systèmes de services sociaux axés sur les résultats et moderniser les réglementations aux niveaux central et local. Les lacunes en matière de données, qui ne sont pas ventilées et manquent de comparabilité, empêchent d'accroître l'efficacité et la qualité des services sociaux. Les données doivent être améliorées afin d'éclairer les processus décisionnels dans l'ensemble des secteurs publics.

14. Si des progrès ont été accomplis dans la prise en charge des mineurs délinquants, on relève cependant le manque de spécialisation des juges et des procureurs, et l'absence de formation des fonctionnaires de police pour mener des enquêtes adaptées aux enfants. En 2012, la révision du Code de l'enfance s'est inspirée des normes établies par la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, la modernisation de l'administration de la justice pour mineurs se heurte à deux obstacles : le manque de conformité des pratiques avec les normes internationales et la fragmentation et les contradictions du corpus législatif et politique.

15. En dépit du succès du processus de rétablissement de la paix lancé par le président avec l'aide des Nations Unies suite au conflit qui a embrasé le sud du pays en 2010, la situation reste fragile dans la vallée de Ferghana, où vivent de nombreuses minorités ethniques. Ces groupes et d'autres populations vulnérables du Kirghizistan, victimes de l'injustice sociale, se méfient des autorités¹³. Le fort taux de chômage et de sous-emploi des jeunes, et le fait que de nombreux adolescents des deux sexes se sentent privés de leurs droits et se heurtent à l'injustice et aux inégalités, ne font qu'exacerber cette défiance. Pour échapper à la honte de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de leur famille, de nombreuses personnes émigrent sans leurs enfants, qui, privés de protection contre la violence et la maltraitance, sont pris en charge par un système de soins défaillant. Les enfants et les jeunes sont aisément influencés par les opinions négatives concernant les « autres » communautés¹⁴. Ils vivent dans un environnement caractérisé par les conflits locaux, les mauvaises relations intercommunautaires et la division entre les communautés ethniques.

16. Les normes sociales prédominantes confèrent un statut inférieur aux enfants et ne reconnaissent généralement pas leur potentiel. Les enfants et les adolescents en général, et en particulier les filles et les minorités, ne sont pas encouragés à exprimer leurs opinions, notamment si elles s'opposent à celles de leurs aînés. Il est nécessaire de considérer les jeunes gens comme des agents de changement et de leur donner la possibilité de jouer un rôle, et d'amener les communautés à remettre en question les normes sexospécifiques négatives et les pratiques traditionnelles néfastes, comme le mariage d'enfants ou le mariage par enlèvement¹⁵.

17. Chaque année, les catastrophes naturelles au Kirghizistan provoquent des dégâts s'élevant à 35 millions de dollars¹⁶. Pratiquement l'ensemble du pays est touché par de fréquents tremblements de terre, avalanches, inondations, coulées de boue et glissements de

¹³ PNUD, « Access to justice for vulnerable groups in the Kyrgyz Republic: findings from baseline assessment in Bishkek, Chuy Province, Osh City and Osh Province », 2014.

¹⁴ International Crisis Group, « Kirghizistan: State Fragility and Radicalization », Bruxelles, 2016.

¹⁵ Gouvernement de la République kirghize et UNICEF, *Situation Analysis of Children in the Kyrgyz Republic*, p. 20, 2015. Voir également Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), « Youth in Kirghizistan », Bishkek, 2015.

¹⁶ Ministère des situations d'urgence de la République kirghize, Programme d'adaptation au changement climatique 2015-2017.

terrain, ces derniers étant les plus meurtriers¹⁷. Plus de 10 000 foyers se trouvent dans les régions du sud menacées par les glissements de terrain. Plus de 3 000 tremblements de terre annuels secouent le pays. Les enfants sont parmi les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Le changement climatique présente des risques potentiels. Entre 1990 et 2010, la température moyenne a augmenté de 1,4 °C. La capacité des institutions, des communautés et des particuliers à s'adapter au changement climatique est faible : les autorités locales ont une connaissance insuffisante des facteurs de risque, et les ressources sont consacrées aux interventions suivant les catastrophes plutôt qu'aux mesures de préparation. De plus, 89 % des établissements préscolaires et scolaires ne sont pas conformes aux normes minimales de sécurité et doivent être immédiatement modernisés ou reconstruits¹⁸.

Priorités du programme et partenariats

18. Le Programme de coopération entre le gouvernement de la République kirghize et l'UNICEF, 2018-2022, s'inspire de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris sur l'adaptation au changement climatique.

19. Le programme de coopération complétera les efforts nationaux visant à permettre à tous les enfants et à tous les adolescents du Kirghizistan, en particulier les plus défavorisés, d'exercer leurs droits et de réaliser pleinement leur potentiel au sein d'une société protectrice et ouverte à tous. Pour obtenir des résultats, il identifiera en premier lieu les populations invisibles, à savoir les enfants de parents migrants, présentant un handicap, déscolarisés ou victimes de violences, et les membres des minorités et d'autres groupes marginalisés et socialement vulnérables. Il mettra en place des services sociaux modernes afin d'atteindre ces enfants et adoptera les mesures appropriées pour éliminer les normes et les pratiques sociales qui empêchent la survie, le développement et la protection des enfants, ainsi que leur accès à la justice.

20. Le programme contribuera directement aux politiques, aux programmes et aux objectifs nationaux : la Stratégie nationale pour l'égalité des sexes 2015-2020, la Stratégie de développement de l'éducation 2012-2020, la Politique en faveur du développement des jeunes 2017-2020, la Stratégie en matière de sécurité alimentaire et de nutrition 2018-2022, le Programme d'État de soutien aux familles et de protection de l'enfance 2017-2027, et la Stratégie nationale pour une sécurité et une sûreté complètes 2016-2030. Il fournira également des conseils techniques qui étayeront l'élaboration des initiatives amenées à faire suite au Programme d'État relatif à la justice pour mineurs 2014-2018 et à la Stratégie en matière de santé 2012-2018. Le programme s'aligne sur le Plan stratégique de l'UNICEF, 2018-2021, œuvre à la réalisation des quatre résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour le Kirghizistan et soutiendra les efforts déployés à l'échelle nationale pour réaliser les objectifs de développement durable.

21. L'évaluation du programme de pays 2012-2017 a fourni deux enseignements importants. Tout d'abord, le programme de consolidation de la paix a montré qu'une

¹⁷ Agence d'État pour la protection de l'environnement et la sylviculture, *The Kyrgyz Republic's Second National Communication to the United Nations Framework Convention on Climate Change*, 2009.

¹⁸ UNICEF, *Assessment of safety in school and preschool education institutions in the Kyrgyz Republic*, 2013.

interaction pertinente entre les différentes communautés ethniques et l'accès des enfants et des familles vulnérables aux services de base contribuent à instaurer la stabilité et à prévenir les conflits. Deuxièmement, en vue d'accomplir un changement durable au niveau du système, les interventions axées sur l'offre doivent être accompagnées de la création d'une demande et doivent s'appuyer sur de meilleures interactions entre les municipalités, les districts et la capitale, reliant ainsi le travail à l'échelle locale et le changement à l'échelle nationale. Compte tenu de la fragilité politique et de la propagation croissante des idéologies extrémistes chez les populations laissées pour compte, l'aide internationale demeure hautement nécessaire dans les régions frontalières.

22. L'UNICEF poursuivra son partenariat avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Alliance Gavi, l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et les gouvernements donateurs d'aide bilatérale. Les partenariats noués avec les organisations de la société civile, le milieu universitaire, les médias et le secteur privé créeront une masse critique de défenseurs des droits de l'enfant.

Processus décisionnels et systèmes de suivi fondés sur les droits de l'enfant

23. Les objectifs de développement durable ont ravivé l'intérêt du Kirghizistan pour la disponibilité et la qualité des statistiques sur la gestion, l'élaboration des politiques et le suivi des résultats. La Commission nationale de statistique de la République kirghize a entrepris de préparer un système de suivi de la réalisation de ces objectifs. La plupart des secteurs sociaux utilisent des systèmes d'information sur la gestion soutenus par les partenaires de développement ; quant aux systèmes statistiques nationaux, ils sont relativement bien développés. En revanche, il est nécessaire d'améliorer la ventilation des données.

24. Dans le cadre de cette composante du programme, l'UNICEF fournira des conseils techniques sur l'institutionnalisation de la mesure des privations non monétaires endurées par les enfants. En 2018, une enquête MICS sera consacrée aux indicateurs de bien-être. Par ailleurs, l'amélioration des services de transferts de fonds et de financement contribuera à accroître l'efficacité et la couverture du système de protection sociale.

25. Le programme promouvra la planification et la budgétisation transparentes et participatives en faveur des enfants. L'UNICEF continuera de soutenir les initiatives visant à améliorer les mécanismes de reddition de comptes existants, en renforçant la capacité des autorités à accorder des financements publics équitables en faveur des enfants, et en mettant à leur disposition des données budgétaires simplifiées et des informations sur les objectifs à atteindre pour les questions relatives aux enfants. Des exposés budgétaires attireront l'attention des parlementaires sur le bien-être des enfants à l'occasion des stades pertinents du cycle budgétaire.

26. L'UNICEF aidera également deux districts prioritaires à modéliser la gouvernance locale adaptée aux enfants et aux jeunes, ce qui étaiera les systèmes durables favorisant la participation pertinente des enfants et des adolescents et permettra de mieux relayer leurs opinions dans l'élaboration des politiques. Les enfants contribueront à identifier la planification, le suivi et les besoins locaux. Le modèle donnera lieu à une stratégie nationale, à des lignes directrices, à des outils et à des recommandations sur l'institutionnalisation de l'initiative à l'échelle nationale, sur la place centrale des droits de l'enfant dans les agendas locaux et sur la transposition des objectifs de développement durable en actions au niveau local.

Accès équitable aux services en matière de survie, d'apprentissage et de développement des enfants

27. Cette composante promouvra la couverture universelle en matière d'éducation et de santé de qualité afin d'améliorer l'accès des enfants les plus vulnérables aux services de base. Elle soutiendra le renforcement du contrôle et du suivi en temps réel afin de soulever les obstacles liés à l'offre et à la demande, en s'appuyant, entre autres, sur la communication communautaire en faveur du changement social, la mobilisation sociale et l'autonomisation.

28. Le programme améliorera les systèmes d'orientation afin d'atteindre les enfants vulnérables et de leur fournir un éventail de services de santé appropriés, y compris à l'échelle locale et communautaire. L'UNICEF prêtera une attention toute particulière, d'une part, à l'amélioration des soins néonataux en vue de réduire la mortalité infantile et, d'autre part, au renforcement de la sensibilisation et des compétences des familles en matière de pratiques de soins, entre autres, pour atténuer la méfiance grandissante des parents à l'égard de la vaccination. L'UNICEF soutiendra en outre les mesures visant à accroître l'efficacité des services de santé sexospécifiques pour les adolescents. La communication en faveur du changement social visera à prévenir les grossesses précoces. Quant à la prévention des infections à VIH, en particulier chez les femmes et les filles, elle constituera une priorité.

29. L'UNICEF continuera de fournir une assistance technique en vue de renforcer la capacité du gouvernement et des parties prenantes clés à mettre en application la loi sur l'enrichissement de la farine et à réduire l'anémie due à une carence en fer chez les enfants et les femmes. Outre son appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, l'UNICEF poursuivra ses efforts afin d'aider le gouvernement à améliorer la coordination entre les principales parties prenantes au sein du réseau « Scaling Up Nutrition » (SUN).

30. Dans le but de réduire le nombre d'enfants déscolarisés et de prévenir l'abandon scolaire, le programme collaborera avec les enseignants, les communautés et les autorités locales pour renforcer leur capacité à identifier les enfants courant le risque de décrocher. L'UNICEF soutiendra également l'amélioration du Système d'information sur la gestion de l'éducation, ce qui permettra aux écoles de fournir des services de qualité ouverts à tous et d'assurer un suivi plus rigoureux des procédures d'orientation des enfants vulnérables vers les services d'aide aux familles et de travail social.

31. L'UNICEF continuera d'encadrer la mise en œuvre de la Stratégie de développement de l'éducation 2012-2020, qui a pour objet d'améliorer les résultats des enfants en matière d'apprentissage. Un système complet de mesure de la qualité des normes en matière d'apprentissage et de développement de la petite enfance guidera l'action au niveau des politiques et des programmes, et la mobilisation des universités pédagogiques et des instituts de formation des enseignants, ainsi que des communautés, pour soutenir l'apprentissage préscolaire de qualité de tous les enfants.

32. Grâce au programme, le Kirghizistan pourra mieux coordonner les services entre différentes disciplines et faciliter la collaboration entre les secteurs, contribuant ainsi à la continuité des soins, créant des synergies et assurant une plus grande efficacité. Ce faisant, il sera à même de réduire la mortalité maternelle et infantile, la malnutrition et l'abandon scolaire et d'améliorer l'accès aux services d'apprentissage préscolaire et de santé pour les

adolescents. S'appuyant sur les initiatives régionales axées sur l'échange de connaissances, l'UNICEF encouragera la coopération horizontale, invitera à tirer des enseignements des meilleures pratiques et de l'innovation dans les domaines cités ci-dessus et à promouvoir de bonnes compétences parentales.

33. Cette composante aidera les autorités locales et centrales à renforcer la résilience des enfants et des communautés vulnérables afin qu'elles puissent mieux faire face aux répercussions du changement climatique, des catastrophes naturelles, des stress et des chocs. L'UNICEF émettra des conseils politiques et aidera le gouvernement à mieux gérer les risques et à mettre en œuvre de manière plus efficace la Stratégie pour la sécurité dans les établissements préscolaires et scolaires dans la République kirghize 2015-2024. Suivant les conclusions de l'Analyse de la situation climatique du point de vue des enfants (2017), l'UNICEF promouvra l'intégration des mesures axées sur les enfants relatives à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au changement climatique dans les services du secteur social.

Protection de l'enfance et accès à la justice

34. Cette composante du programme a pour objet d'étendre la portée des services publics afin qu'ils atteignent les enfants vulnérables, à savoir les enfants victimes de la violence, privés de soins parentaux (en particulier lorsque leurs parents ont migré), handicapés et intervenant dans des procédures civiles et pénales. Elle œuvrera également à prévenir le mariage d'enfants. Enfin, elle accordera une attention prioritaire à la détection précoce et à la prévention des situations de maltraitance des enfants en s'appuyant sur l'éducation parentale non violente, les initiatives relatives aux écoles sans violence, la fourniture d'aide juridique et l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des cas intersectorielles.

35. L'UNICEF soutiendra l'application des normes internationales et le renforcement des capacités de surveillance, en plaidant en faveur de politiques qui consolident le système de protection de l'enfance et contribuent à faire comprendre et à reconnaître qu'il est primordial de recueillir des données adaptées aux enfants pour assurer l'efficacité des politiques et des programmes. L'UNICEF contribuera également à améliorer la capacité des organes juridiques et législatifs, des procureurs et des institutions nationales de défense des droits de l'homme à surveiller les droits de tous les enfants, en particulier ceux qui sont vulnérables.

36. Le renforcement des capacités du gouvernement, des professionnels et des institutions de justice et de service social, ainsi que des adultes responsables d'enfants et des dirigeants communautaires, permettra de promouvoir l'accès à la justice et aux services sociaux de qualité. Les instituts de formation des fonctionnaires de l'administration contribueront de manière décisive à garantir la durabilité et le caractère ouvert à tous des formations initiales et continues. L'évaluation des besoins et l'identification des enfants en situation précaire, ainsi que la prise en charge des cas, le contrôle de l'accès, l'enregistrement et l'orientation, sont les principaux piliers de l'assistance technique de l'UNICEF.

37. L'UNICEF contribuera aux modèles éclairant l'élaboration de politiques et de programmes efficaces pour venir en aide aux enfants défavorisés. Citons un modèle relatif aux services intégrés, dont le but est de prévenir la séparation des familles et le placement des enfants en institution, et un modèle ciblant l'accès équitable à la justice des enfants intervenant dans des procédures administratives, civiles et pénales. L'UNICEF participera également à la mise au point d'un modèle de services communautaires de détection et de prise en charge rapides des enfants présentant un handicap, dont le but est d'encourager

l'intervention intersectorielle et de soutenir la révision des dispositions juridiques afin de faciliter l'accès de ces enfants aux services pertinents. À cet égard, l'accent sera mis sur le soutien aux familles vulnérables, en particulier en ce qui concerne le renforcement des compétences parentales, les conseils et l'orientation vers les services communautaires. L'établissement de mécanismes d'orientation dans différents contextes constituera une priorité. L'ensemble des modèles sera rigoureusement suivi, évalué, chiffré et documenté afin d'étayer le changement politique à l'échelle nationale.

Tableau récapitulatif du budget

Les composantes et les chiffres du tableau ci-dessous sont exclusivement utilisés à titre indicatif.

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Processus décisionnels et systèmes de suivi fondés sur les droits de l'enfant	1 500	6 000	7 500
Accès équitable aux services en matière de survie, d'apprentissage et de développement des enfants	2 200	11 000	13 200
Protection de l'enfance et accès à la justice	1 700	5 000	6 700
Efficacité du programme	1 330	3 000	4 330
Total	6 730	25 000	31 730

Programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques opérationnelles. Le programme de coopération sera mis en œuvre conformément au PNUAD, à l'initiative « Unis dans l'action », aux politiques et aux procédures de l'UNICEF et au cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces (HACT).

39. Les principaux risques susceptibles de freiner l'obtention de résultats sont, entre autres, une adhésion insuffisante de la part des parties prenantes nationales, qui peut retarder ou bloquer les réformes du gouvernement, ainsi que la rotation élevée, le manque de motivation et la faible capacité des décideurs, du personnel d'encadrement et des professionnels compétents. L'UNICEF atténuera ces risques en investissant dans le renforcement des capacités des fonctionnaires de l'administration publique, en particulier dans la gestion axée sur les résultats, en ancrant les résultats du programme dans le cadre pluriannuel de développement national et en générant une demande publique de résultats à l'aide de la diffusion d'informations fiables sur les modèles aboutis dans les médias traditionnels et sociaux de façon à démontrer leurs avantages potentiels pour les enfants.

40. La communication et les partenariats stratégiques soutiendront les résultats du présent programme de pays en promouvant les droits de l'enfant et en stimulant l'engagement du grand public. L'UNICEF prétend inciter les décideurs, les médias et l'opinion publique à faire en sorte que l'intérêt supérieur de l'enfant prime dans l'élaboration des politiques. La communication en faveur du développement demeure une stratégie fondamentale pour stimuler des attitudes et des comportements positifs à l'égard des enfants et pour soutenir l'adoption de normes sociales progressives.

41. Une faible marge budgétaire et des ressources financières limitées peuvent avoir des répercussions négatives sur les secteurs sociaux, et affecter en premier lieu les enfants vulnérables. L'UNICEF continuera de se concerter avec les donateurs, de participer à la mobilisation conjointe des ressources au sein du système des Nations Unies, et de saisir les nouvelles possibilités de financement en collaborant étroitement avec les partenaires du développement et en s'appuyant sur la responsabilité sociale des entreprises.

42. Les tremblements de terre continuent de représenter un risque considérable dans les zones sismiques. D'après le classement INFORM, le Kirghizistan affiche un risque de 9,7 à l'échelle nationale¹⁹. L'UNICEF fournira régulièrement des données mises à jour aux partenaires et leur communiquera les conclusions du plan d'urgence interorganisations, du système « alerte rapide, action rapide » et du Plan d'urgence en cas de tremblement de terre de l'UNICEF.

Suivi et évaluation

43. Membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF préside les groupes de travail techniques sur la communication et l'inclusion sociale, et copréside les groupes sur l'égalité des sexes et la jeunesse. Il participe en outre au Programme de consolidation de la paix des Nations Unies qui œuvre à réduire le risque de reprise des conflits violents. L'UNICEF présidera le groupe de résultats du PNUAD pour le développement du secteur social.

44. Le cadre de résultats et de ressources permettra de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme de coopération. Grâce aux examens réalisés de concert avec les partenaires clés de manière régulière et à l'issue du programme, les progrès obtenus dans la suppression des obstacles et des goulets d'étranglement feront l'objet d'un contrôle systématique. À cet égard, les outils et les systèmes de suivi du projet seront consolidés dans l'ensemble des secteurs du programme.

45. L'UNICEF aidera le gouvernement à ventiler les données par région géographique, par sexe, par âge, par groupe ethnique et par handicap, et à aligner les indicateurs nationaux sur ceux des objectifs de développement durable, et collaborera avec le gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies au renforcement des systèmes nationaux de collecte et de gestion des données. L'utilisation et la promotion auprès des parties prenantes nationales de la base de données Transformative Monitoring for Enhanced Equity (TransMonEE), qui regroupe un large éventail de données économiques et sociales, et des données d'Eurostat seront plus systématiques.

46. Le tableau de bord pour le suivi national des droits de l'enfant permettra de contrôler les indicateurs de résultats du programme en utilisant les systèmes nationaux de données.

¹⁹ <http://www.inform-index.org/Countries/Country-profiles>. Les valeurs sont basées sur une échelle de 0 à 10.

L'enquête MICS de 2018 permettra de recueillir les données à mi-parcours, qui porteront, entre autres, sur les attitudes à l'égard des enfants handicapés et des enfants migrants, les connaissances globales sur les bonnes pratiques en matière d'éducation des enfants, les connaissances des adolescents sur les comportements à risque, l'attitude des parents face à la violence à l'égard des enfants, et le lavage des mains. En 2019, l'UNICEF évaluera l'incidence du modèle de justice pour mineurs du point de vue de l'équité et analysera ses coûts et ses avantages. L'initiative de gouvernance locale adaptée aux enfants et aux jeunes ainsi que le programme de pays feront respectivement l'objet d'une évaluation en 2019 et en 2021. L'UNICEF documentera les études de cas et les bonnes pratiques afin de les diffuser à l'échelle régionale et mondiale.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Kirghizistan et l'UNICEF, 2018-2022

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 15, 19, 20, 23-29, 33, 37, 39 et 40.

Priorités nationales : (objectifs de développement durable pertinents ; autres objectifs internationalement reconnus ; et/ou objectifs nationaux) :

Programme d'État de soutien aux familles et de protection de l'enfance 2017-2027 ; Programme d'État relatif à la justice pour mineurs 2014-2018 ; Programme national de santé 2018-2022 ; Stratégie en matière de sécurité alimentaire et de nutrition 2018-2022 ; Programme d'État visant à vaincre les infections à VIH d'ici 2021 ; Stratégie de développement de l'éducation 2012-2020 ; Stratégie pour la sécurité dans les établissements préscolaires et scolaires 2015-2024 ; Stratégie nationale pour une sécurité et une sûreté complètes 2016-2030 ; et Stratégie nationale de développement 2018-2022
Objectifs de développement durable : 1, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17.

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :

Résultat I : En 2022, la productivité a augmenté et les possibilités en matière de travail décent, d'entrepreneuriat innovant, d'industrialisation et de développement technologique à l'échelle nationale se multiplient.

Résultat II : En 2022, la responsabilisation et l'ouverture accrues des institutions publiques à tous les niveaux contribuent à la justice et à la paix durable.

Résultat III : En 2022, les communautés sont plus résilientes face aux risques climatiques et aux risques de catastrophe et contribuent à la gestion durable et ouverte à tous des ressources naturelles et au développement tenant compte des risques.

Résultat IV : En 2022, les systèmes kirghizes de protection sociale, de santé et d'éducation sont efficaces et ouverts à tous et fournissent des services de qualité.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : non applicable (en voie d'achèvement)

Résultats associés au projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 :¹

Domaine ciblé 1 – Chaque enfant survit et s'épanouit.

Domaine ciblé 2 – Chaque enfant apprend.

Domaine ciblé 3 – Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation.

Domaine ciblé 4 – Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre.

Domaine ciblé 5 – Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie.

¹ La version finale sera soumise au Conseil d'administration pour approbation lors de la deuxième session ordinaire de 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
1. En 2022, l'État dispose de systèmes d'administration publique efficaces et responsables, et obtient des résultats en faveur des enfants défavorisés.	Pourcentage d'observations finales du Comité des droits de l'enfant mises en œuvre DR : 0 % (2018) C : 50 % (2022)	Compte rendu du Comité des droits de l'enfant http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CR/ (en anglais) Moyens étatiques et non étatiques, et rapports sur l'état d'avancement du Conseil de coordination de l'État	Les organisations étatiques et non étatiques de suivi des droits de l'enfant sont en mesure de produire des preuves crédibles éclairant le plaidoyer et l'élaboration des politiques. Les décideurs sont en mesure d'utiliser les preuves, et d'en promouvoir l'utilisation, dans les processus décisionnels liés à la protection sociale. Les professionnels de l'administration publique ont des capacités accrues pour gérer les processus budgétaires transparents et participatifs et traiter les questions concernant les droits de l'enfant. Des possibilités de contribuer aux processus décisionnels sont offertes aux adolescents qui en font usage.	Parlement, Cabinet du vice-premier ministre, Ministères (du travail et du développement social ; de l'éducation et des sciences ; de la santé ; de l'intérieur ; de la justice), Institution du médiateur, Commission nationale de statistique, Agence nationale pour la jeunesse et les sports, PNUD, FNUAP, autres organismes des Nations Unies	1 500	6 000	7 500
	Existence de mécanismes visant à promouvoir l'engagement civique des adolescents, y compris des adolescents marginalisés DR : non (2016) C : élaboration et utilisation des mécanismes (2022)	Décision normative de l'autorité pertinente, comme les décrets et/ou les plans d'action et/ou les normes/protocoles du Ministère de l'éducation et des sciences, de l'Agence nationale pour la jeunesse et les sports, et des municipalités locales					
	Pourcentage d'enfants couverts par les prestations de la protection sociale DR : 14 % (2016) C : 17 % (2022)	Formulaires 4 et 7 de données administratives relevant de la protection sociale (système d'information sur la gestion de la protection sociale, enquête en grappes à indicateurs					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
		multiples [MICS])					
	Proportion de la population satisfaite de sa dernière utilisation des services publics (objectifs de développement durable et indicateur du PNUAD) DR : 22 % (2016) pour les services publics fournis par le Ministère du travail et du développement social C : 40 % (2022)	Compte rendu de la Commission nationale de statistique http://www.stat.kg/ru/indeks-doveriya-naseleniya/ (en bulgare)					
2. En 2022, les enfants défavorisés ont un accès équitable aux services de santé et d'éducation qui leur permet de survivre, d'apprendre, de s'épanouir et de contribuer à rendre les communautés résilientes, durables et ouvertes à tous.	Proportion de visites à domicile pour les soins aux nouveau-nés dans les deux jours suivant leur sortie d'un établissement de santé DR : 25 % (2014) : quintile inférieur 24 %, zones urbaines 23 %, zones rurales 25 % C : hausse de 30 points de pourcentage (2022)	MICS	Le personnel de santé est en mesure de fournir des services modernes et de qualité périnataux, de soins aux enfants et de visite à domicile aux garçons et aux filles les plus défavorisés grâce au renforcement du système de santé. Les responsables ou « détenteurs d'obligations » sont en mesure de produire et de mettre en place des normes et des politiques multisectorielles afin d'orienter et de suivre la fourniture des services de prévention des carences en micronutriments aux femmes et aux enfants les plus défavorisés. Le renforcement des capacités des prestataires permet de fournir aux adolescents vulnérables et les plus à risque des services adaptés, y compris en matière de prévention du VIH. Le renforcement des capacités	Ministères du gouvernement (de la santé et les départements respectifs ; de l'éducation et des sciences ; des situations d'urgence), Académie kirghize de l'éducation, OMS, UNESCO, autres organismes des Nations Unies	2 200	11 000	13 200
	Pourcentage de filles et de jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans identifiant correctement les moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH, rejetant les principales idées fausses sur la transmission du VIH et ayant des connaissances approfondies en la matière (par tranche d'âge, 15 à 19 ans et 20 à 24 ans) DR : 17 %, 22,4 % C : 25 %, 30 %	MICS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	<p>Existence d'une politique ou d'un plan national ciblant la réduction de l'anémie chez les femmes et les filles (2018-2022) DR : non C : oui</p> <p>Le Comité national multisectoriel pour la nutrition est mis en place et opérationnel DR : non (2016) C : opérationnel et géré par le gouvernement</p>	<p>Décret gouvernemental, rapports sectoriels et officiels</p>	<p>institutionnelles en matière d'éducation et de soins à la petite enfance permet d'assurer l'apprentissage préscolaire équitable et de qualité et la préparation à la scolarité des filles et des garçons les plus défavorisés.</p> <p>Le système éducatif est en mesure de dispenser un enseignement formel et non formel favorisant le développement et l'apprentissage de qualité aux enfants et aux adolescents, en particulier les plus défavorisés.</p>				
	<p>Pourcentage d'enfants de 36 à 59 mois sur la bonne voie dans au moins trois des quatre domaines de développement DR : 78 % (2014) C : 85 % (2022)</p>	MICS	<p>Un nombre plus élevé d'enfants, de communautés et d'institutions ont des connaissances et des compétences favorisant un développement résilient face au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.</p>				
	<p>Le système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) fournit des données complètes et régulières sur les enfants déscolarisés et présentant un risque d'abandon scolaire DR : le document de réflexion de l'EMIS est disponible (2017) C : l'EMIS est opérationnel et regroupe les dossiers individuels des enfants (2022)</p>	Comptes rendus de l'EMIS					
	<p>Existence de stratégies locales et nationales en matière de réduction des risques de catastrophe</p>	Rapports du Ministère des situations d'urgence					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	adoptées et financées, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (objectifs de développement durable 11.b.1 et 11.b.2) DR : non (2017) C : oui (2022)						
3. En 2022, les enfants défavorisés et leur famille profitent de l'accès équitable aux services juridiques et sociaux pour prévenir et répondre à la violence, à la maltraitance et à la séparation des familles.	Nombre d'enfants de moins de 18 ans (0 à 17 ans) placés en structures d'accueil DR : 8 000 (2016) C : 4 000 (2022)	Données du Ministère du travail et du développement social	Le gouvernement, les prestataires de services et les adultes responsables d'enfants sont en mesure de réaliser les droits de l'enfant à vivre dans un environnement familial, à l'abri de la violence et de la discrimination. Les institutions juridiques et administratives sont en mesure de faciliter l'accès des enfants aux services juridiques et aux mécanismes de recours.	Parlement, Cabinet du vice-premier ministre ; Service national de l'enregistrement, Ministères (du travail et du développement social ; de l'éducation et des sciences ; de la santé ; de l'intérieur ; de la justice), Institution du médiateur, milieu universitaire, société civile, y compris les associations de parents, médias	1 700	5 000	6 700
	Pourcentage d'enfants de 1 à 4 ans victimes d'agressions psychologiques ou de châtiments corporels au cours du mois écoulé DR : 57 % (2014) C : 47 % (2022)	MICS					
	Pourcentage de femmes âgées de 20 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans DR : 13 % (2014) C : 9 % (2022)	MICS					
	Pourcentage de parents/principaux adultes responsables d'enfants, entre autres handicapés, atteints par les programmes concernant les pratiques d'éducation des enfants DR : 0 % (2017) C : 80 % (2022)	Ministère du travail et du développement social et autres fonctionnaires, et rapports des partenaires de mise en œuvre					
	Mise en place d'une aide	Comptes rendus du					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	juridique gratuite financée par des fonds publics, mise à la disposition et proposée aux enfants en tant que bénéficiaires dans toutes les régions du pays DR : limitée aux enfants en conflit avec la loi (2017) C : tous les enfants ont accès aux centres d'aide juridique (2022)	Ministère de la justice et de l'association du barreau					
4. Le programme de pays est élaboré, coordonné, géré et soutenu de manière efficace afin de satisfaire aux normes de qualité en matière de programmation, d'obtenir des résultats en faveur des enfants et de réduire l'empreinte écologique	Pourcentage annuel de produits et de résultats considérés « atteints » ou « en passe d'être atteints » DR : 0 % C : >75 %	Systèmes internes de l'UNICEF et rapports publics, y compris le Rapport annuel du bureau de pays	Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires disposent de directives, d'outils et de ressources pour concevoir et gérer efficacement les programmes. Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires bénéficient de conseils, d'outils et de ressources pour communiquer efficacement sur les questions relatives aux droits de l'enfant avec les parties prenantes.	Cabinet du vice-premier ministre Ministères (du travail et du développement social ; de l'éducation et des sciences ; de la santé ; de l'intérieur ; de la justice), Groupes de travail thématique de l'équipe de pays des Nations Unies, milieu universitaire	1 330	3 000	4 330
	Pourcentage de recommandations portant sur des évaluations ou des audits mises en œuvre, clôturées et ayant fait l'objet d'un rapport dans les douze mois suivants DR : 0 % C : 100 %	Systèmes internes de l'UNICEF et Rapport annuel du bureau de pays					
	Pourcentage de plans de travail évolutifs alignés sur les priorités nationales et approuvés d'ici le mois de mars DR : 0 % C : 100 %	Systèmes internes de l'UNICEF et Rapport annuel du bureau de pays					
	Réduction de l'empreinte écologique des activités et des voyages de l'UNICEF : émissions, déchets, consommation d'eau et de	Évaluations de l'empreinte écologique en 2018					

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
	papier						
Total des ressources					6 730	25 000	31 730